



Conseil économique et social

Distr. générale
12 janvier 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Quarante-deuxième session

4-13 février 2004

Point 3 b) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : examen des plans et programmes
d'action pertinents des organismes des Nations Unies
concernant la situation des groupes sociaux :
préparation et célébration du dixième anniversaire
de l'Année internationale de la famille**

**Déclaration présentée par la Fédération internationale
de la vieillesse, organisation non gouvernementale dotée
du statut consultatif général auprès du Conseil économique
et social; l'American Psychological Association, le Conseil
consultatif anglican, le Center for Migration Studies of New York,
la Child Welfare League of America, la Fédération internationale
pour l'économie familiale, la Fédération internationale
des assistants sociaux et des assistantes sociales, l'Oeuvre
internationale de Kolping, l'International Union of Psychological
Science et la Fédération mondiale des organisations de femmes
ukrainiennes, organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique
et social et les Gray Panthers, organisation non gouvernementale
inscrite sur la liste du Conseil**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé ci-après, qui est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.5/2004/1.



Alors que le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille approche, nous sommes tous très conscients d'être face à un monde en rapide évolution qui offre à la fois de nouveaux défis et de nouvelles possibilités. Reconnue universellement comme la base de la transmission des valeurs sociales et culturelles ainsi que de la stabilité et de la paix sociale, la famille doit être au coeur des mesures d'intervention directes prises dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En ces temps de mondialisation économique, de crises et de conflits politiques, nous invitons instamment les gouvernements à revoir leurs politiques de la famille et, en particulier, à envisager de se pencher sur les questions primordiales suivantes.

Les familles de migrants – Les facteurs de vulnérabilité des immigrants et des membres de leur famille ainsi que les points forts de leur contribution au développement méritent l'attention collective de la communauté internationale. On ne peut plus ignorer la croissance rapide du nombre de ces familles, qui doivent être intégrées dans le tissu social.

Les femmes et les enfants – Les éléments les plus essentiels de la famille (à savoir les femmes et les enfants) sont les plus vulnérables dans une situation de crise. Nous invitons instamment les gouvernements à examiner la situation de dénuement extrême dans laquelle des millions de femmes et d'enfants vivent actuellement et à renverser le mouvement de réduction des services de base sociaux, médicaux, psychologiques et économiques. En accord avec les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous considérons aussi que les services de garde d'enfants, tant dans la famille qu'à l'extérieur, constituent un élément fondamental du développement de la personnalité de l'enfant, aux plans social, cognitif et affectif – et par conséquent de la famille et de la société. L'accessibilité à des services de garde d'enfants à coût raisonnable est vitale pour le développement économique de la famille. Toute stratégie visant à accroître les possibilités d'emploi et à réduire la pauvreté de la famille doit aussi inclure des services de garde d'enfants.

L'autonomie économique de la famille – Nous appuyons résolument divers programmes économiques et investissements importants et novateurs qui favorisent l'autonomie économique de la famille. Ceux-ci portent notamment sur l'accès à la propriété foncière ainsi que l'acquisition d'autres biens et l'enregistrement des titres de propriété correspondants, l'octroi de prêts de microcrédit aux entreprises de type familial et des programmes destinés à fournir des capacités et des possibilités de formation aux familles afin d'améliorer leur position économique dans la société.

Le VIH/sida et la famille – La pandémie dévastatrice du VIH/sida a des conséquences très graves pour les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les familles. Par conséquent, il faut agir immédiatement pour fournir aux familles des services médicaux, psychologiques, éducatifs et sociaux adéquats ainsi qu'une aide économique afin de faire face à cette situation d'urgence.

Nous sommes fermement convaincus que ce qui précède constitue les besoins essentiels des familles du monde entier. Ces sujets doivent faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des gouvernements et des ONG et les parties concernées doivent agir pendant que nous nous employons à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.